

Barème des frais

Portefeuille	Frais annuels moyens pondérés maximaux des gestionnaires de fonds ¹	Frais annuels moyens pondérés réels des gestionnaires de fonds ² au June 30, 2026	Frais annuels moyens pondérés de gestion des placements et d'administration d'OAL*	Frais du conseiller	Frais totaux ³ au June 30, 2026
1	Jusqu'à 0.25%	0.19%	1.25%	0.20%	1.64%
2	Jusqu'à 0.27%	0.23%	1.25%	0.20%	1.68%
3	Jusqu'à 0.29%	0.25%	1.25%	0.20%	1.70%
4	Jusqu'à 0.32%	0.26%	1.25%	0.20%	1.71%
5	Jusqu'à 0.35%	0.27%	1.25%	0.20%	1.72%
6	Jusqu'à 0.38%	0.27%	1.25%	0.20%	1.72%
7	Jusqu'à 0.42%	0.28%	1.25%	0.20%	1.73%
8	Jusqu'à 0.46%	0.28%	1.25%	0.20%	1.73%
9	Jusqu'à 0.50%	0.27%	1.25%	0.20%	1.72%

* Des frais d'administration de \$5.00 par mois seront facturés aux participants au régime. Ces frais sont assujettis à la GST, à la HST ou aux autres taxes applicables, selon le cas.

¹ Les frais annuels moyens pondérés maximaux des gestionnaires de fonds sont indiqués pour chaque portefeuille. Les frais réels varieront selon la composition des fonds choisie par Open Access pour chaque portefeuille. Les frais maximaux applicables dès 1 dollar sont indiqués; à mesure que les actifs de l'ensemble de la clientèle d'Open Access augmentent, ces frais diminueront. Tous les participants au régime bénéficieront de ces économies.

² Les frais annuels moyens pondérés réels des gestionnaires de fonds au **June 30, 2026** sont indiqués. Ces frais pourraient changer si la composition actuelle des fonds est modifiée.

³ Les frais sont assujettis à la GST, à la HST ou aux autres taxes applicables, selon le cas, et s'appliquent à tous les actifs du régime. Ils sont calculés et payables par les participants à la fin de chaque mois civil ou au moment d'un retrait (sauf s'ils sont prélevés directement sur les actifs du fonds), selon la valeur liquidative quotidienne moyenne ou de fin de mois des placements détenus par le régime pendant la période.

* Les frais indiqués comprennent les MER et les dépenses d'administration. Les MER sont imputés au compte de chaque client, tandis que les dépenses d'administration sont imputées aux fonds individuels. Les taux annuels sont assujettis à la GST ou à la HST, selon le cas, et s'appliquent à tous les actifs de chaque régime; les frais seront calculés et payables chaque mois civil ou chaque trimestre, ou au moment d'un retrait (sauf s'ils sont prélevés directement sur les actifs du fonds), selon la valeur liquidative quotidienne moyenne ou de fin de mois des placements détenus par le régime pendant la période. Les frais maximaux applicables dès 1 dollar sont indiqués; à mesure que les actifs de l'ensemble de la clientèle d'Open Access augmentent, ces frais diminueront. Les participants bénéficieront de ces économies.

Veuillez noter que le gestionnaire de fonds indépendant peut modifier les frais annuels moyens pondérés des gestionnaires de fonds.

Frais de retrait et de transfert :

Tous les retraits de comptes sont assujettis à des frais de \$60, plus les taxes applicables, déduits du montant net retiré. Tous les transferts sortants de comptes sont assujettis à des frais de \$150, plus les taxes applicables.

Chèques sans provision (NSF) :

Open Access peut facturer des frais de \$10 pour les chèques sans provision (NSF).

NPST072026